



Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

12 septembre 2025

CONCLUSION DE L'ÉVALUATION

Lloydminster, Peace River et Rocky Mountain House (Alberta) –
nécessité des aides à la navigation (NAVAID)

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile*, L.C. 1996, ch. 20 (Loi sur les SNA), la période de préavis de proposition concernant la modification par NAV CANADA des services de navigation aérienne civile dans le voisinage des aéroports de Lloydminster, de Peace River et de Rocky Mountain House, en Alberta, est maintenant terminée.

NAV CANADA a examiné les observations des parties prenantes et d'autres participants concernant la modification proposée, et obtenu de nouvelles informations qui n'avaient pas été fournies aux étapes précédentes du processus d'étude aéronautique. Ces nouvelles informations ont été prises en compte dans l'évaluation.

Par conséquent, NAV CANADA demandera maintenant à Transports Canada de procéder à un examen réglementaire des modifications suivantes aux services de navigation aérienne civile :

- Mise hors service du NDB de Lloydminster (YLL), du VOR/DME de Peace River (YPE) et du VOR/DME de Rocky Mountain House (YRM).
- Retrait des procédures d'approche aux instruments :
 - Lloydminster, Alberta – NDB PISTE 26
 - Peace River, Alberta – VOR/DME PISTE 04 et VOR/DME PISTE 22
- Établissement de routes RNAV « Q », « T » et « L » pour remplacer les segments de route aérienne et de voie aérienne VHF révoqués, s'il y a lieu.

Tout autre commentaire ou question peut être envoyé par écrit à l'adresse suivante :

NAV CANADA
Niveau de service
151, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 5H3
Canada

Par courriel : studies.etudes@navcanada.ca